



EHPAD *Lucie & Raymond Aubrac*
12 rue de l'Hôpital
71250 Salornay sur Guye
Tél : 03 85 59 44 45
Fax : 03 85 59 45 56
contact@ehpad-salornay.fr

EHPAD *Nathalie Blanchet*
4 rue des Tanneries
71460 Saint Gengoux Le National
Tel : 03 85 84 11 00
Fax : 03 85 92 65 60
nblanchet@ehpad-saintgengoux.fr



CRISE COVID-19

INFORMATIONS actualisées le 3 juin 2020

Avec l'atténuation progressive de l'épidémie, le ministère de la santé et des solidarités a annoncé ce lundi 1^{er} juin par communiqué de presse qu'un « assouplissement » des mesures de confinements et de visites dans les EHPAD serait envisagé à partir du vendredi 5 juin 2020. Une procédure détaillée a été transmise ce mercredi 3 juin aux EHPAD.

Ainsi seraient désormais autorisés :

- Les visites sur rendez vous possibles à plus de deux en extérieur dans les espaces prévus à cet effet.
- Les visites de mineurs à condition de porter un masque

Ainsi que 3 autres points que nous avons déjà anticipés :

- Des visites sans la présence continue d'un professionnel
- La reprise d'activités en petits groupes
- La possibilité pour les résidents de sortir dans les jardins de l'EHPAD

Ces mesures sont définies :

- Sur la base des directives du ministère et des procédures publiées par les agences régionales de santé
- En fonction des conditions sanitaires de l'établissement
- Seulement si l'établissement est exempt de tout cas de Covid
- A condition de continuer à respecter les gestes barrières : lavage des mains, port du masque, distance physique, pas d'embrassades, se moucher, tousser et éternuer dans un mouchoir en papier jetable.
- En s'assurant que c'est avant tout le bien-être des résidents mais aussi leur protection qui sont privilégiés.

Nous imaginons la déception des familles et des résidents qui s'attendaient probablement à une reprise plus libre des relations entre les résidents et leurs proches.

Néanmoins, il est prévu dans les directives que l'établissement doit apporter une réponse adaptée localement avec l'aval du médecin coordonnateur et après consultation des membres du conseil de vie sociale, représentant les résidents, les familles et l'établissement.

Nous proposons donc de maintenir les conditions actuelles de visites (en les ouvrant aux mineurs masqués et aux groupes supérieurs à deux personnes) en attendant la décision issue du Conseil de Vie sociale qui se réunira le jeudi 11 juin prochain en respectant les règles barrières en vigueur.

Deux motions seront alors soumises aux membres du CVS :



EHPAD *Lucie & Raymond Aubrac*
12 rue de l'Hôpital
71250 Salornay sur Guye
Tél : 03 85 59 44 45
Fax : 03 85 59 45 56
contact@ehpad-salornay.fr

EHPAD *Nathalie Blanchet*
4 rue des Tanneries
71460 Saint Gengoux Le National
Tel : 03 85 84 11 00
Fax : 03 85 92 65 60
nblanchet@ehpad-saintgengoux.fr



- **Privilégier la sécurité contre la liberté : Respect rigoureux des consignes du ministère et des agences de santé avec maintien des rendez-vous et d'un encadrement strict des visites.**
 - **Avantages : position de santé publique qui limite les risques d'une réapparition de la COVID-19 à l'EHPAD**
 - **Inconvénients : Restreint les libertés des résidents et des familles et nécessite de poursuivre une lourde mobilisation des personnels et de renforts déjà très sollicités depuis plusieurs mois.**
- **Privilégier les relations sociales sur la santé : Responsabilisation des visiteurs avec accès libre et sans rendez-vous aux chambres ou au jardin selon des règles assouplies tout en maintenant les mesures barrières.**
 - **Avantages : redonne priorité aux relations sociales et aux libertés individuelles et allège les moyens mobilisés en interne**
 - **Inconvénient : augmente le risque de réapparition du COVID-19 touchant un ou plusieurs résidents et donc aussi celui d'un reconfinement**

En attendant l'avis du Conseil de Vie Sociale et jusqu'à nouvel ordre :

- Les visites organisées sur rendez vous pris sur l'adresse contact@ehpad-salorany.fr se poursuivent.
- Visites autorisées pour tous sauf les personnes à risque ou porteurs de symptômes.
- A l'arrivée, les visiteurs apportent leur masque et le gardent sur le visage
- Signature de la charte de confiance proposée par l'agent d'accueil (ou apportée déjà prête par les visiteurs) avec mention des noms prénoms et téléphone des visiteurs pour recherche des contacts en cas de « cluster »
- Les visites se font dans les espaces indiqués par l'agent d'accueil (en chambre seulement sur autorisation exceptionnelle lorsque la situation médicale l'exige)
- La distance physique d'1 mètre 50 doit être respectée.
- Des lavabos avec savon et distributeurs de gel sont disponibles dans le hall principal

Les enjeux de précautions sont importants car toute réapparition du virus dans l'établissement imposerait un reconfinement immédiat, donc pénalisant pour tous. En conséquence les sorties hors EHPAD (village, restaurant domicile) ne sont pas envisagées pour le moment.

Toute personne ne respectant pas les consignes et règles de santé publique pourra être priée de quitter l'établissement.

Nous attirons l'attention des visiteurs sur le fait que cette organisation mobilise beaucoup nos équipes qui sont déjà au maximum depuis plusieurs mois. Nous sollicitons donc votre indulgence et votre patience.

Par ailleurs, nos infirmières viennent d'être formées à pratiquer elles-mêmes les tests PCR permettant de déterminer en 24h si une personne est positive au COVID-19 et les sérologies sanguines permettant d'établir si une personne a des anticorps contre le COVID-19